

# LEXIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL

( = synonyme, terme proche ou traduction # antonyme ]



AA

- ACCONIER** en Méditerranée, entrepreneur de manutention portuaire  
= *stevedore*
- ACCORAGE** immobilisation de la marchandise en cale par fixation aux parois
- AFFRETEMENT** "location" d'un moyen de transport (avion, camion, bateau...) complet;  
peut être à temps, au voyage... "coque nue", non armé, c'est-à-dire  
sans équipage  
= *chartering* ; *véhicule affrété* = *charter*
- AGENT MARITIME** représentant local de l'armateur dans un port d'escale ; est rémunéré  
par des commissions sur fret, ou honoraires de consignation (agency  
fees)  
= *consignataire de navire*
- AGREAGE** inspection, vérification des marchandises par un expert ou une société  
agrée.
- AGRES** toute superstructure destinée à la manutention : palans, grues,  
portiques....
- ALLEGE** dock flottant permettant d'amener la marchandise le long du bateau  
pour son chargement lorsque le faible tirant d'eau ne lui permet pas de  
s'approcher des quais
- ALLIANCE** face à la concentration et à la multiplication des fusions dans le fret  
maritime, les armateurs s'unissent dans des Alliances pour mettre leurs  
moyens en commun et être en position de force face aux chargeurs.  
Ex: GRAND ALLIANCE regroupe Hapag-Lloyd, NYK, OOCL, P&O-  
Nedlloys, MISC  
Seuls Evergreen et MSC restent indépendants
- AMENAGE** descente de la marchandise à bord du navire
- APPROCHAGE** déplacement de la marchandise jusque dans le périmètre du navire

<b>ARMEMENT</b>	gestion d'une flotte de navire ; <i>armateur</i>
<b>ARRIMAGE</b>	immobilisation de la marchandise à bord par fixation au sol = <i>accorage, calage ; stowage</i>
<b>ASSURANCE SUR FACULTES</b>	assurance sur la cargaison d'un navire ( <i>goods insurance</i> ), par opposition à "l'assurance sur corps" ( <i>hull policy</i> ), c'est-à-dire le navire lui-même.
<b>ATAF</b>	Association des Transporteurs Aériens de la Zone Franc
<b>AUTOMOTEUR</b>	péniche conventionnelle possédant son propre système de propulsion = <i>chaland</i> Automoteur Freycinet 350 t; 38,5 m * 5 m ; enfoncement 1,8 m Automoteur Rhénan 1350 t; 80 m * 9,5 m; enfoncement 2,5 m
<b>AVARIES communes :</b>	dommages pertes et dommages à la marchandise occasionnés par un accident survenu au navire : les frais engagés par le capitaine pour sauver le bateau sont répartis entre les biens composant la cargaison ( <i>prêt à la grosse, dispache</i> )
<b>particulières :</b>	dommages subis par la cargaison (même en l'absence d'accident du véhicule), établis par <i>un commissaire d'avaries</i>
<b>AWB</b>	Airway Bill of Lading = <i>LTA</i>



BB

- BACO** navires porte-barges pour barges 850 t  
= *Fo/Fo*
- BALLASTS** réservoirs servant à pomper de l'eau pour lester le bateau en cas d'insuffisance de fret; navire "sur ballast": bateau navigant à vide
- BAF** Bunker Adjustment Factor; majoration de fret pour hausse du coût de l'énergie  
= *ITF : Interim Fuel Participation ; taxe fuel*
- BARGE** fluviale ou maritime; bateau de forme rectangulaire, sans moteur, déplacé par remorqueur ou pousseur
- BARIL** unité de mesure des produits pétroliers (US) ; vaut 159 l.
- BASTINGAGE** rambarde du navire  
= *lisse, ship's rail*
- BELOUGA** Airbus Super Transporter ; cargo géant sur une base d'Airbus A400 construit pour le transport des éléments d'Airbus entre les différents sites de l'entreprise
- BERCES** conteneur équipé d'une sorte de berceau, permettant l'autochargement et l'intermodalité rail/route.
- BERNE** Convention de Berne, transport ferroviaire (CIM)
- BIGUE** grue portuaire, très maniable, parfois portée par une barge, constituée de trois ou quatre jambes et d'un long bras manipulateur, par opposition aux portiques de chargement
- BOOGIE** groupe d'essieux d'un wagon; l'Espagne n'ayant pas un écartement ferroviaire à la norme européenne, les wagons doivent être soulevés pour un changement de boogies au passage de la frontière.
- BOX RATE** tarif forfaitaire par unité de chargement
- BRASSEYAGE** phase horizontale du déplacement d'une marchandise par grutage  
= *virage*



CC

<b>CABOTAGE</b>	navigation côtière = <i>caboteur, tramp</i>
<b>CAISSE MOBILE</b>	conteneur de dimension modulable (3 à 85 m <sup>3</sup> ), non gerbable, essentiellement utilisé en transport terrestre
<b>CAF</b>	Currency Adjustment Factor; majoration du fret pour fluctuation monétaire
<b>CALAGE</b>	immobilisation de la marchandise en cale par fixation au plancher
<b>CAMION</b>	dimensions maxi F : 2,5 m * 18 m (pas de limite en hauteur); 90m <sup>3</sup> ; PTAC 38 t; le terme de <i>camion</i> doit être réservé à un véhicule routier autonome et rigide (PTAC 26t) « l'ensemble articulé » ou semi-remorque comprend un tracteur et sa remorque ; un « train routier » comprend un camion et une remorque à deux trains d'essieux.
<b>CARGO</b>	navire ou avion de fret
<b>CARGO LINER</b>	cargo de faible tirant d'eau pouvant remonter les fleuves
<b>CARGO MIXTE</b>	initialement, navire ou avion transportant fret et passagers, désigne des navires combinant différents systèmes conteneurs et RoRo ou porte-conteneurs possédant ses propres agrès. = <i>conbulker</i>
<b>CARISTE</b>	conducteur de chariot élévateur
<b>CARRIER HAULAGE</b>	modalité de gestion des conteneurs dans laquelle le transporteur prend en charge le positionnement des conteneurs et les pré/post-acheminements # <i>merchant haulage</i>
<b>CEREALIER</b>	navire spécialisé / céréales
<b>CHALAND DE SEINE</b>	péniche automotrice adaptée au gabarit des canaux du Nord de la France 60 m * 6,6 m; enfoncement 3 m; 900 t

<b>CHARGE A L'ESSIEU</b>	poids maximum autorisé supporté par train de roues d'un camion; F: 21 t
<b>CHARGEMENT</b>	
... <b>"en lourd"</b>	taxation au poids (=deadweight)
... <b>"en léger"</b>	taxation au volume, intervient lorsque le rapport volume/poids dépasse les valeurs : <b>mer :1t=1m<sup>3</sup> ; terre :1t=3m<sup>3</sup> ; air :1t=6m<sup>3</sup></b> = port en lourd, port en léger
<b>CHARGEUR</b>	celui qui donne une marchandise à expédier, l'exportateur
<b>CHARIOT A FOURCHE</b>	chariot élévateur muni de fourches pour la manutention des palettes
<b>CHARTE PARTIE</b>	contrat d'affrètement de navire
<b>CHARTER</b>	navire ou bateau affrété
<b>CIM</b>	Convention de Berne régissant le transport ferroviaire (1890) Annexée à al COTIF, elle régit les documents du transport ferroviaire : lettre de voiture CIM
<b>CLASS RATE</b>	tarifs spéciaux par classe de produit généralement, tarifs comportant des majorations en raisons de soins spéciaux nécessités par la marchandise (valeurs, animaux vivants...)
<b>CLIP ON</b>	système de conteneurs frigorifiques non autonomes se branchant sur l'installation centrale du navire
<b>CLARK</b>	marque de chariots élévateurs, notamment de forte puissance
<b>CMR</b>	Convention de Bruxelles régissant le transport par route : lettre de voiture CMR
<b>COD</b>	Cash On Delivery livraison contre remboursement du prix au transporteur; de plus en plus rarement accepté par les transporteurs
<b>COMBI</b>	avion divisé en un compartiment fret et un compartiment passagers
<b>COMMISAIRES D'AVARIE</b>	expert désigné par les compagnies d'assurance pour estimer le montant des pertes
<b>COMMISSAIRE DE BORD</b>	à bord d'un navire, le responsable de la cargaison

<b>COMMODITY</b>	= marchandise, matière première; denrées de base faisant l'objet d'une cotation sur des bourses de commerce
<b>CONBULKER</b>	cargo mixte, vrac et conteneurs
<b>CONFERENCE</b>	<p>↗ entente entre armements desservant une même ligne maritime, sur les tarifs, la régularité des dessertes, etc.</p> <p><i>navire conférence : navire appartenant à un armement adhérent à la conférence # outsider, hors-conférence</i></p>
<b>CONNAISSEMENT</b>	<p>↗ document du transport maritime; titre de transport, reçu de la marchandise et <b>titre de propriété</b></p> <p>Il peut être:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en blanc</li> <li>-au porteur</li> <li>-à personne dénommée</li> <li>-à ordre: il est dans ce cas transmissible par endossement</li> </ul> <p>Pour être valable un connaissance doit être:</p> <p><b>NET A BORD / CLEAN ON BOARD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la mention "on board" doit être portée sur le document;</li> <li>-en revanche, le document est net/clean par défaut s'il ne comporte pas de réserves, la mention « clean » n'a pas à être écrite</li> </ul> <p>= <i>Bill of lading, abrégé B/L</i></p>
..... <b>CHEF</b>	exemplaire du connaissance conservé par le capitaine pour le livre de bord
<b>CONSORTIUM</b>	compagnies maritimes réunissant leurs navires pour l'exploitation en commun d'une ligne
<b>CONTENEUR</b>	<p>le conteneur est défini comme un mode de transport (et non un emballage), à caractère durable et d'usage répété permettant le transport multimodal sans rupture de charge, comportant des dispositifs de manutention (plots d'encliquetage) à chargement/déchargement simplifié d'un volume supérieur à 1 m<sup>3</sup>.</p> <p>Le conteneur est gerbable par opposition à la caisse mobile.</p> <p>Le conteneur n'étant pas un emballage, doit être accompagné d'un colisage détaillé, et la responsabilité du transporteur est engagée pour chaque colis composant le chargement.</p>
<b>CONVOI FLUVIAL</b>	convoi de barges poussées ou remorquées; sur le Rhin, peut atteindre 15000 t, soit l'équivalent d'une file de camions de 40 Km!
<b>CONVENTIONNEL</b>	fret non conteneurisé, dans son propre emballage
<b>CORATE</b>	<p>→ Commodity Rate</p> <p>tarifs spéciaux avantageux par catégorie de marchandises</p>
<b>COTATION</b>	devis de transport

<b>COTIF</b>	Convention de Transit International Ferroviaire ; Berne, 1980.
<b>CSC</b>	Container Service Charge = <i>THC</i>
<b>CTR</b>	conteneur frigorifique = <i>reefer</i>
<b>CTS</b>	conteneur ordinaire, pour marchandise sèche = <i>dry</i>
<b>CU</b>	Charge Utile, charge marchande = <i>payload</i>







FF

<b>FACULTES</b>	en matière d'assurance, désigne les marchandises, par opposition au " corps " ( <i>hull</i> ), le navire lui-même. = <i>goods insurance</i>
<b>FACTURE COMMERCIALE</b>	à l'export, doit toujours être émise avant l'expédition : elle accompagne la marchandise notamment pour le dédouanement. Vérifier qu'y sont bien portés : -la DEVISE de facturation -l'INCOTERM -les CONDITIONS DE PAIEMENT La facture pourra nécessiter un <b>visa consulaire</b> ou être rédigée sur un formulaire particulier : <b>facture douanière</b> (custom invoice) ou <b>facture consulaire</b> . Attention : dans le cas d'un CREDOC, la banque peut exiger que les documents soient rédigés à son ordre.
<b>FACTURE PRO FORMA</b>	document contractuel sanctionnant la fin d'une négociation, envoyé par le vendeur et présentant sous forme de facture les termes de la vente ; communiquée ensuite par le client aux tiers intéressés par la vente : banque émettrice d'un CREDOC, transitaire, douanes, etc. porte clairement la mention « PRO FORMA » et la signature du vendeur
<b>FAK</b>	Freight All Kind; tarif général <i>#corates, box rate</i>
<b>FAP</b>	Franche d'Avaries Particulières : assurance minimum ne couvrant que la perte (du navire) et l'avarie commune = <i>FPA : free of particular average</i>
<b>FBL</b>	FIATA Bill of Lading; connaissance FIATA, équivalent du connaissance maritime, pour le transport multimodal, reconnu par les banques, délivré par le transitaire dans les conditions de vente de type C ou D.
<b>FCL</b>	Full Container Load : expédition en charge (conteneur, véhicule, ULD...) complète. Pour une expédition FCL, le chargement est généralement à la charge du vendeur
<b>FCR</b>	Forworders Certificate of Receipt; Attestation de prise en charge par le transitaire (document FIATA), délivrée dans le cas d'une vente EXW ou FCA.
<b>FEEDER</b>	navire de faible tirant d'eau, souvent mixte (roulier + vrac + conteneurs) effectuant les navettes entre ports en eaux profondes et zones portuaires ou fluviales peu profondes (cf éclatement)
<b>FENWICK</b>	marque de chariots élévateurs et porte-palette
<b>FERCAM</b>	système intermodal rail/route service de camions assurant le porte-à-porte, avec transfert sur rail des remorques ou des caisses mobiles

<b>FERDOM</b>	wagons chargés sur remorques routières pour l'acheminement jusqu'à domicile sans rupture de charge
<b>FER-ROUTAGE</b>	ou ferroutage : intermodalité rail-route au sens large, mais plutôt utilisé pour désigner la « route roulante » ou « l'autoroute ferroviaire » dans laquelle les véhicules complets sont acheminés par le train
<b>FIATA</b>	Fédération Internationale des Auxiliaires de transport, Transitaires et Assimilés.
<b>FIO</b>	Free In and Out ; liner term correspondant à une tarification ne comprenant aucune prestation annexe de chargement/déchargement (tout sera facturé en supplément) = <i>de bord à bord</i>
<b>FIPO</b>	Fonds d'Indemnisation des dommages causés par la pollution par hydrocarbures (IOPC Fund) ; agence intergouvernementale créée en 1971 à l'initiative des compagnies pétrolières
<b>FLEXI-VAN</b>	caisse mobile transformable en remorque routière par simple adjonction d'un essieu
<b>FLAT</b>	plateau de conteneur sans parois pour le transport de marchandises volumineuses
<b>Fo/Fo</b>	Float on / Float off navires partiellement submersibles pour l'embarquement de barges
<b>FORTY-FOOTER</b>	conteneur de 2 EVP 40' * 8' * 8,6' ; 60 m <sup>3</sup> CU 27 t
<b>FRANCHISE DE TVA</b>	les exportations sont facturées HT ; l'exportateur ne collectant pas de TVA, se retrouverait avec un crédit de TVA. Pour l'éviter, les entreprises exportatrices sont autorisées à effectuer leurs achats en franchise de TVA, dans la limite de leurs exportations, et dans la limite d'un plafond d'exonération égal au CA export des 12 mois précédents.
<b>FRET</b>	transport de marchandise; marchandise transportée ; par extension, coût de ce transport = <i>freight</i>
<b>FREINTE</b>	perte considérée comme inévitable lors de la manipulation de marchandises en vrac = <i>wastage</i>
<b>FREYCINET Charles</b> 1828/1923	ministre des Travaux Publics, développa le réseau de transport fluvial; ce nom sert à désigner le réseau des canaux de faible gabarit





- IATA** International Aircraft Transport Association
  
- IGLOO** conteneur avion, adapté à la forme arrondie des carlingues
  
- INTERMODAL** transport utilisant divers vecteurs (terre, mer, air, etc.) sans rupture de charge
  
- INSTITUTE CARGO CLAUSES (A,B,C)** Classification britannique des assurances maritimes sur facultés :  
 Clause C ≈ assurance "FAP", assurance contre les avaries communes  
 Clause B = C + perte, inondation, manutentions brutales  
 Clause A ≈ assurance "tous risques", la plus complète
- ... **WAR CLAUSE** risque de guerre
- ... **STRIKE CLAUSE** risques sociaux
- ... **SRCC** Strikes, Riots and Civil Commotions
  
- ISO** International Standard Organization ; organisme américain ayant normalisé les conteneurs
  
- ITE** Installation Terminale Embranchée ; voie de chemin de fer privée permettant le déchargement des wagons dans les entrepôts de l'entreprise



- JAUGE** mesure de la capacité d'un navire, mesurée en " tonneau de jauge " (attention ! il s'agit de la tonne anglaise de 100cft !)  
= *tonnage*



- KANGOUROU** wagons pour le transport de remorques routières



- LASH** Lighter Aboard Ship Handling ; navire porte barges (380 t) chargées par ascenseurs, permettant l'intermodalité fluvio-maritime
- LCL** Less than a Container Load ; charge inférieure à la capacité d'un conteneur et nécessitant donc l'intervention d'une opération de groupage
- LINER TERMS** conditions de ligne ; précisent l'étendue des services annexes compris dans le fret ; fret coté "depuis quai", "sous palan", "à bord"...
- Lo-Lo** Lift On/Lift Off : navires modernes à très larges panneaux, permettant un chargement vertical sans traînages des marchandises à bord.
- LTA** Lettre de Transport Aérien  
= *AWB*







<b>PANAMAX</b>	porte-conteneur de 294m de long ( 32m de large, 12m de tirant d'eau ) (jusqu'à 4500 EVP) correspondant au gabarit du canal de Panama. = <i>overpanamax, ou postpanamax : bateau d'un tonnage supérieur, atteignant 10000 EVP</i> )
<b>"PAYANT POUR"</b>	poids fictif pris en compte pour le calcul du fret dans le cas d'un tarif dégressif par tranche de poids, lorsque le fait de déclarer un poids supérieur au poids réel permet d'entrer dans une tranche de taxation avantageuse (à l'avantage du chargeur)
<b>PERIMETRE DU NAVIRE</b>	espace compris entre le navire et les docks, sur une longueur égale à celle du navire + 50 m de part et d'autre, et accessible aux grues de chargement = <i>approchage, mise sous palan</i>
<b>..... DU PORT</b>	zone portuaire; celle-ci pouvant être très vaste, l'approchage, transfert d'un point quelconque du périmètre du port au périmètre du navire peut représenter un transport de plusieurs dizaines de Km!
<b>P/P</b>	PIER TO PIER transport sans pré/post acheminement = <i>quai à quai # door to door, H/H (house to house), domicile/domicile</i>
<b>PIERRE BLEUE DU QUA</b>	périmètre du navire, délimité par une marque bleue, dans le port d'Anvers
<b>PINARDIER</b>	navire spécialisé dans le transport de vin
<b>PINCES</b>	système de saisie des caisses mobiles par dessous
<b>POLICE TIERS CHARGEUR</b>	police d'assurance transport souscrite par le transitaire ou le transporteur pour le compte des chargeurs
<b>PONTEE</b>	chargement de marchandises sur le pont du navire ; doit faire l'objet d'une autorisation explicite du chargeur et être mentionné sur le connaissement <i>en cale</i>
<b>PONT ROULANT</b>	système de manutention dans les entrepôts circulant sur des rails fixés en hauteur sur les murs. ( <i># le portique circule sur des rails au sol</i> )
<b>POOL</b>	= <i>consortium</i>
<b>PORT EN LOURD</b>	poids maximum de la cargaison d'un navire, exprimé en tonnes métriques, ou tpl (tonnes port en lourd) calcul du fret sur la base du poids
<b>PORT EN LEGER PORT EN LEGE</b>	calcul du fret selon son volume sur la base du taux de conversion : <b>mer : 1t = 1m<sup>3</sup></b> <b>terre : 1t = 3m<sup>3</sup></b> <b>air : 1t = 6m<sup>3</sup></b>

<b>PORT SEC</b>	terminal de conteneurs
<b>PORTE BARGES</b>	navire embarquant des barges par levage ou flottage et réalisant ainsi l'intermodalité fluvial/maritime
<b>PORTIQUE</b>	installation de manutention se déplaçant sur des rails au sol
<b>POUSSEUR</b>	péniche motrice pour la propulsion des convois de barges <i># remorqueur</i>
<b>PRESSURISATION</b>	maintien de l'habitacle d'un avion à la pression atmosphérique ; les soutes non pressurisées interdisent l'emport de nombreux produits animaux, récipients sous pression, etc.
<b>PTAC</b>	Poids Total Autorisé en Charge (transport routier)







<b>TANK</b>	= <i>citerne</i>
<b>TANKER</b>	pétrolier supertanker ou VLCC (Very large Crude Carrier): jusqu'à 300000 t
<b>TARD</b>	Train par association de rames divergentes
<b>TARC</b>	..... convergentes
<b>TAUX DE SERVICE</b>	évaluation de la performance logistique exprimé par le pourcentage de livraisons dans les délais prescrits
<b>TEEM</b>	Trans Eurail Marchandises : fret ferroviaire rapide
<b>TEU</b>	Twentyfooter Equivalent Unit = <i>EVP</i>
<b>TIRANT D'EAU</b>	hauteur entre la ligne de flottaison et la quille d'un bateau = <i>calaison</i>
<b>THC</b>	Terminal Handling Charges frais de manutention des conteneurs = <i>CSC</i>
<b>TOMBEREAU</b>	remorque, wagon, conteneur... sans toit pour le transport de vrac = <i>open top</i>
<b>TONNE METRIQUE</b>	unité de poids dans le système métrique international : 1t =1000 Kg
<b>TONNEAU DE JAUGE</b>	unité de jauge des navires, valant 100cft, soit 2.83 m <sup>3</sup> = <i>register ton</i>
<b>TPL</b>	Tonne port en lourd : unité de mesure de la charge utile maximum des navires
<b>TRAIN BLOC</b>	convoi ferroviaire de caisses mobiles ou conteneurs
<b>TRAIN ROUTIER</b>	camion + remorque (à deux trains d'essieux); PTAC 38t.

<b>TRAMP</b>	= <i>caboteur</i>
<b>TREMIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ silo pour pulvérulents en forme de pyramide renversée pour le chargement des bennes et tombereaux</li> <li>■ fossé incliné permettant d'abaisser l'arrière d'un véhicule au niveau du sol pour faciliter son chargement par roulage</li> </ul>
<b>TRUCK</b>	<p>Attention: en anglais wagon ou camion  En américain, uniquement camion</p>
<b>TWENTY-FOOTER</b>	<p>conteneur standard  20' * 8' * 8,6' ; 30 m<sup>3</sup>; CU 18 t</p>





XX

**WAGONS**

la SNCF en possède plus de 50 modèles différents, de 5 à 60 t et 60 à 200 m<sup>3</sup> de charge utile

**W/M**

Weight or Measurement : formule de taxation, à l'avantage du transporteur, au poids ou au volume, cf : unité payante, port en lourd...

Attention : suivant la nationalité de la compagnie, les unités peuvent être la tonne et le m<sup>3</sup> (système métrique international) ou la long ton et le measurement freight (système britannique!)

Rappel des conversions usuelles:

**Mer: 1t = 1m<sup>3</sup>**

**Terre: 1t = 3m<sup>3</sup>**

**Air: 1t = 6m<sup>3</sup>**



## ANNEXE : UNITES DE MESURE

<b>foot 1'</b>	(GB) = 0,30479 m
<b>baril</b>	unité de mesure pour le pétrole: 42 US gallons(3,785l) soit 159 litres
<b>mille nautique</b>	↗→ : unité de mesure des distances en maritime et aéronautique = 1852 m, soit la distance correspondant à la surface de la Terre de une minute de l'arc terrestre.
<b>mile</b>	(GB) = 1609m (🌐) : c'est le mile terrestre, mais le « English nautical mile » vaut 1855 m !)
<b>noeud (knot)</b>	↗→ : 1 mille / heure: unité de vitesse en transport maritime et aérien
<b>tonne</b>	1 tonne = 1000 Kg (🌐) : on précise souvent : “ tonne métrique ”, par référence au Système métrique international, en opposition aux mesures anglaises)
<b>tonneau de jauge</b>	↗ : 100 cft = 2,83 m <sup>3</sup> (=register ton)
<b>long ton</b>	mesure de poids américaine = 1016 Kg
<b>short ton</b>	..... anglaise = 907 Kg
<b>measurement ton (ou measurement freight)</b>	↗ : mesure de volume = 40 cft = 1,132 m <sup>3</sup> (=shipping ton)

